

Équité fiscale et financement de l'enseignement supérieur : le Prêt à remboursement conditionnel au revenu comme instrument fiscal

Janvier 213



Pierre Courtioux

Chercheur au pôle de recherche en économie, EDHEC Business School

Résumé

La question de la *juste* contribution de chacun aux efforts publics est au cœur du projet présidentiel pour ce quinquennat. Pour le Pôle économie de l'EDHEC, les débats visant à définir ce qu'est une contribution *juste* à l'effort pour le financement de l'enseignement supérieur sont fondateurs, mais ne se déroulent pas en mobilisant le cadre d'analyse idoine. Cette étude entend contribuer au débat en produisant des indicateurs permettant de discuter de l'équité fiscale liée au mode de financement des dépenses de formation dans le supérieur. Elle précise également la manière dont ces indicateurs peuvent servir à éclairer la discussion. Cette étude reprend la proposition de l'EDHEC de mettre en place des *contrats de formation supérieure* caractérisés par une augmentation des droits d'inscription et la mise en place d'un prêt à remboursement conditionnel au revenu pour que les étudiants puissent les financer. Cette option est comparée à d'autres options fiscales fréquemment envisagées pour augmenter les ressources publiques, à savoir : la TVA, la CSG et l'impôt sur le revenu.

Les résultats de l'étude confirment la place des différents instruments dans le système socio-fiscal français déjà soulignée par d'autres études, à savoir : un impôt sur le revenu progressif, une TVA légèrement régressive avec le revenu, et une CSG relativement neutre. Les résultats montrent également que lorsque l'on considère la situation de diplômés demeurant en France, une augmentation des droits d'inscription assortie d'un PARC (tel que le propose l'EDHEC) est aussi équitable que l'impôt sur le revenu pour financer l'enseignement supérieur. En effet, par rapport à l'impôt sur le revenu, le PARC accentue la progressivité dans le haut de la distribution des revenus.

Du point de vue de l'avantage financier individuel, le PARC proposé par l'EDHEC, peut ne pas faire consensus au sein des étudiants malgré son caractère progressif. En effet, quelles que soient les préférences des anciens étudiants pour tel ou tel outil fiscal, le PARC les désavantage par rapport à d'autres outils fiscaux (CSG, TVA, impôt sur le revenu) qui mettent également les non diplômés à contribution. De ce point de vue, il nous semble que la mise en place de PARC en France ne peut se faire sans une mise en évidence de la forte hétérogénéité des dépenses publiques par tête d'étudiant et de son impact sur l'équité fiscale. Dans ce cadre, l'annonce faite par le gouvernement que « les aides aux étudiants feront l'objet d'une remise à plat » ne va pas assez loin car elle n'envisage pas les dépenses publiques pour l'enseignement supérieur comme un investissement. Pour le Pôle économie de l'EDHEC, l'amélioration des chances d'accès aux études supérieures doit être complétée par une remise à plat du mode de collecte des ressources, afin de pouvoir être prise en compte conjointement pour débattre de l'équité fiscale.

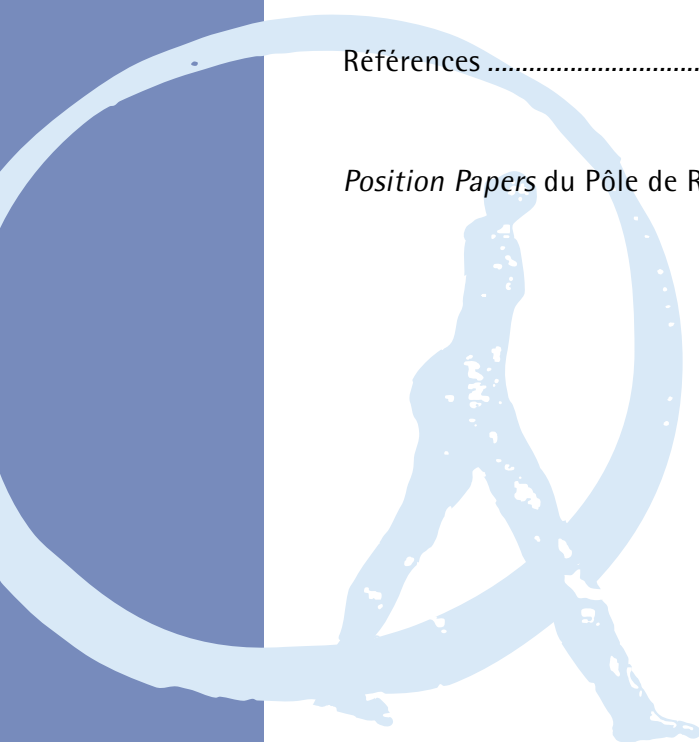
A propos de l'auteur

Pierre Courtioux est chercheur au pôle économie de l'EDHEC. Il est par ailleurs chercheur associé au Centre d'Economie de la Sorbonne (CNRS Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Docteur es Sciences Economiques, Habilité à diriger des recherches, il a principalement travaillé sur les questions d'emploi et de protection sociale, notamment à la Direction de la Recherche des Etudes Economiques et des Statistiques (Ministère de la Santé et Ministère de l'Emploi). Il a effectué des travaux d'expertise pour diverses institutions françaises (CAE, COR, Observatoire National de la Pauvreté) et européennes (CEDEFOP, Commission Européenne).



Table des matières

1. Comment analyser les dépenses d'enseignement supérieur à l'aune de l'équité fiscale ?.....	5
2. Le PARC comme instrument fiscal est progressif avec le revenu	13
3. La nécessaire remise à plat du mode de financement de l'enseignement supérieur	20
Conclusion	25
Références	26
<i>Position Papers</i> du Pôle de Recherche en Economie de l'EDHEC (2009-2012).....	28



1. Comment analyser les dépenses d'enseignement supérieur à l'aune de l'équité fiscale ?

Il n'y a pas qu'une seule manière d'envisager l'équité fiscale (cf. encadré 1). Notre position est que, pour analyser l'équité fiscale des dépenses publiques d'enseignement supérieur, une approche centrée sur l'*équité fiscale statique*¹ n'est pas pertinente : il faut lui préférer une approche *dynamique* de l'*équité fiscale*².

Cette position repose avant tout sur l'idée que les dépenses d'éducation sont un investissement. Cette idée s'est largement diffusée, au point de devenir une sorte de « lieu commun ». La notion d'investissement par définition implique une dimension temporelle et donc un cadre dynamique adapté pour l'analyser. Au niveau européen, cette idée structure notamment la stratégie de croissance retenue et les recommandations faites aux Etats membres qui en découlent.

Il convient également de noter que cette idée n'est pas incompatible avec l'idée que l'éducation (et notamment l'éducation tertiaire) est un droit. En effet, l'existence d'un tel droit ne résout pas *de fait* la manière dont la collectivité le met en œuvre et le finance. Que l'on retienne une approche centrée sur le droit ou sur la notion d'investissement, la question du mode financement demeure ; elle ne peut pas être analysée sans revenir sur les caractéristiques des dépenses pour l'enseignement supérieur et leurs effets sur les *capacités contributives* qui définissent l'équité fiscale. Notre propos n'est pas de remettre en cause la légitimité des critères d'allocation des dépenses publiques d'enseignement supérieur qui repose sur des critères objectivables permettant d'identifier le besoin et/ou le mérite des individus. Notre point de vue économique se démarque en revanche d'un discours portant uniquement sur un droit

à la « gratuité des études supérieures » ; il conduit dans ce cadre à présenter la répartition des charges fiscales permettant de mettre en place cette gratuité et à montrer ses implications en termes de redistribution des revenus.

Les dépenses publiques d'enseignement supérieur sont des dépenses individualisables³ qui génèrent des rendements privés, c'est-à-dire des carrières salariales en moyenne plus avantageuses pour ceux qui en ont bénéficié. D'un point de vue individuel, ces dépenses sont allouées selon des critères de besoin (par exemple, les bourses du supérieur sont destinées aux étudiants issus des milieux les plus modestes) ou de mérite (l'entrée dans un cursus du supérieur, nécessite d'avoir passé le baccalauréat, voire d'être classé dans les premiers lors du concours d'entrée d'une école donnée). Ces dépenses par tête sont très hétérogènes en France⁴. Elles dépendent du type d'établissement (les classes préparatoires bénéficient de dépenses collectives beaucoup plus importantes que les universités⁵), mais également du nombre d'années suivies (même s'ils appartiennent à un même établissement, les titulaires de Doctorat ont bénéficié de plus de dépenses collectives que ceux de Licence du fait de leur durée d'étude plus longue). Comme ces dépenses individualisables accordées à un moment donné génèrent des rendements privés constitutifs des capacités contributives, il s'agit bien ici de mettre en regard le montant des dépenses publiques individualisables d'enseignement supérieur et les contributions individuelles aux dépenses publiques.

Les résultats issus de travaux menés à l'EDHEC⁶ ont illustré pour la France l'existence d'une forte déconnexion entre les critères qui déterminent la capacité

1 - Voir encadré 1.

2 - Voir encadré 1.

3 - Selon le système international de comptabilité nationale, une dépense individualisable d'un service public suppose de pouvoir identifier son bénéficiaire. Ce dernier le consomme de manière volontaire et sa consommation exclut toute possibilité d'acquisition de ce service par une autre personne. En comptabilité nationale, les dépenses d'éducation sont considérées comme des dépenses individualisables.

4 - On peut considérer que l'hétérogénéité de ces dépenses reflète les besoins de la nation en termes de compétences à la fois en qualité et en quantité.

5 - Sur ce point, voir notamment Zuber (2004), Charles (2012).

6 - Notamment Courtieux et Gregoir (2011), Courtieux et alii (2011).

1. Comment analyser les dépenses d'enseignement supérieur à l'aune de l'équité fiscale ?

contributive d'un individu définie une année donnée (*l'équité fiscale statique*) et sa capacité contributive sur l'ensemble du cycle de vie. Ainsi Courtioux *et alii* (2011) montrent qu'une partie importante des impôts payés par les diplômés du supérieur tout au long de leur vie servent avant tout à couvrir les dépenses de formation initiale tertiaire dont ils ont bénéficié ; et que la part de diplômés ne contribuant jamais aux dépenses collectives est croissante avec le niveau d'investissement public consenti dans leur formation supérieure.

Quand on s'intéresse au mode de financement de l'enseignement supérieur conçu comme un investissement, il est nécessaire de s'interroger sur la progressivité de l'impôt avec le revenu annuel, mais aussi avec le revenu généré sur l'ensemble du cycle de vie des individus. Or rien ne garantit que cette progressivité soit du même ordre. Le graphique 1 permet d'illustrer la différence de progressivité du système socio-fiscal français⁷ selon que l'on l'analyse d'un point de vue statique (c'est-à-dire en se limitant au revenu courant) ou d'un point de vue dynamique (c'est-à-dire en considérant les revenus sur l'ensemble du cycle de vie). Ce graphique montre notamment que la progressivité est légèrement plus marquée pour les hauts revenus courants que pour les hauts revenus sur l'ensemble du cycle de vie.

Notre point de vue économique ne consiste pas à affirmer qu'une de ces répartitions est plus juste ou plus injuste, mais insiste sur le fait que ces deux répartitions sont différentes. La définition d'une contribution *juste* telle que peut l'envisager un législateur s'appuie en général sur des éléments d'évaluation portant sur la progressivité par rapport au revenu courant. En effet, la production d'indicateurs statistiques permettant d'appréhender la progressivité sur l'ensemble des revenus du cycle de vie

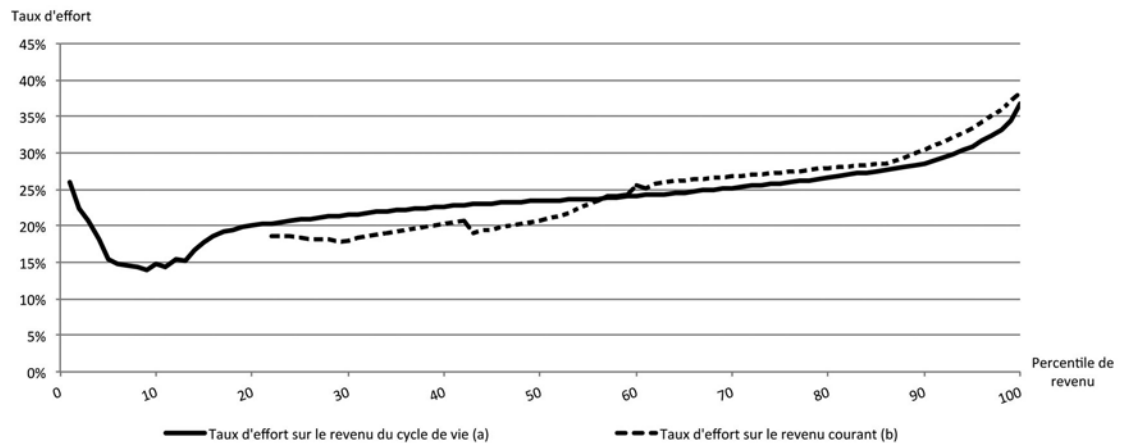
nécessite de développer des outils comme le modèle Gameo de l'EDHEC. Ces outils sont jusqu'à présent assez peu diffusés en France. Si l'on prend au sérieux l'idée que les dépenses d'enseignement supérieur sont des dépenses d'investissement, la définition d'une contribution *juste* ou *équitable fiscalement* nécessite de produire des indicateurs de progressivité dans un cadre dynamique jusqu'à présent absents du débat public. Cet article vise à combler en partie ces lacunes.

Dans cet article nous nous intéressons au prêt à remboursement conditionnel au revenu (PARC) qui constitue un des aspects du contrat de formation supérieure proposé par l'EDHEC⁸, et plus particulièrement à une de ses dimensions : son caractère d'instrument fiscal. En effet, le PARC proposé par l'EDHEC peut être collecté par l'administration fiscale et constitue dans ce cas un moyen concurrent à une augmentation des autres prélèvements (impôt sur le revenu et les personnes physiques, TVA, CSG, etc.) pour dégager des ressources complémentaires pour l'État. On s'intéressera ici à son caractère plus ou moins progressif avec le revenu sur le cycle de vie en le comparant avec des instruments fiscaux plus traditionnels (impôt sur le revenu, TVA et CSG).

7 - Pour mémoire, cette illustration correspond à un cadre où le système socio-fiscal analysé est figé au cours du temps et n'intègre pas les avantages familiaux (voir encadré 2).
8 - Courtioux et Gregoir (2010, 2012).

1. Comment analyser les dépenses d'enseignement supérieur à l'aune de l'équité fiscale ?

Graphique 1 : Médiane des taux d'effort* selon le percentile de revenu



Source : Gameo (EDHEC).

Champ : (a) génération 1970, (b) individus de la population de référence âgés de 16 à 100 ans dont le revenu après transferts est non nul.

Note : (*) l'effort pour acquitter l'impôt sur le revenu (hors quotient familial), la TVA la CSG et la CRDS rapporté aux revenus issus du travail (salaire, allocation chômage, pension de retraite) et les minima sociaux (RSA, minimum vieillesse) sous hypothèse de pérennité du système socio-fiscale au cours du temps. La médiane des taux d'effort n'est pas reproduite pour les percentiles de revenu courant inférieurs au 22ème percentile, car il n'est pas possible de distinguer des classes de revenus aussi fines.

Encadré 1

Équité fiscale : de quoi parle-t-on ?

Définir ce qui est équitable fiscalement n'est pas aisé et les débats publics tendent à invoquer l'équité ou la justice des contributions de chacun sans toujours clairement préciser la dimension retenue. Nous proposons ici quelques définitions pour éclairer les termes du débat. L'équité fiscale statique correspond à la définition classique de l'équité fiscale en économie politique ; l'équité fiscale dynastique est en jeu lorsque l'on discute des problèmes engendrés par la reproduction sociale ; l'équité fiscale dynamique est en jeu lorsque l'on discute de l'ensemble des contributions d'un individu sur son cycle de vie.

Équité fiscale statique

L'équité fiscale statique correspond à la définition classique de l'équité fiscale qui indique que chacun doit participer aux dépenses collectives selon sa *capacité contributive*. Cette capacité s'apprécie à un moment donné du temps. Dans la pratique, ce point du temps correspond à l'exercice fiscal c'est-à-dire à une année donnée.

Dans les faits, cette capacité contributive comporte principalement deux dimensions : 1) une dimension revenu, 2) une dimension charges familiales. Pour la dimension revenu, il apparaît normal, par exemple, que la charge des dépenses de fonctionnement de l'Etat ne repose pas avec la même intensité sur les contribuables et soit proportionnelle aux capacités contributives. Dans cette perspective, pour les auteurs classiques d'économie politique⁹, les individus avec un haut revenu bénéficient plus des dépenses d'infrastructure, ce qui justifie une certaine progressivité de l'impôt en fonction du revenu. Par ailleurs, l'entretien d'enfant(s) par un individu est considéré comme ayant pour effet de réduire ses capacités contributives. En France, cette réduction des capacités contributives est notamment prise en compte par le calcul du quotient familial dans le cadre de l'impôt sur le revenu.

Dans cette perspective classique de l'équité fiscale, le montant de l'impôt (qui peut cependant être progressif avec le revenu) doit être proportionnel aux capacités contributives. Dans une perspective plus positive, on peut considérer que l'évaluation des capacités contributives est le fruit d'une décision politique qui prend forme dans la loi de finance. De ce point de vue et de manière assez tautologique, un système d'imposition

9 - On retrouve par exemple cette idée chez Condorcet – sur ce point, voir par exemple Spitz (2000).

1. Comment analyser les dépenses d'enseignement supérieur à l'aune de l'équité fiscale ?

peut être considéré « juste » pour une année fiscale donnée, car il définit les capacités contributives en s'appuyant sur une représentation politique légitime des individus¹⁰.

Equité fiscale dynastique

Les problèmes d'équité fiscale dynastique peuvent apparaître lorsque l'on se concentre sur une dépense publique individualisable (par exemple les dépenses d'éducation) et qu'on la met en regard, non pas avec la contribution de la personne qui bénéficie de ces dépenses (en général les jeunes en formation initiale ne paient pas directement d'impôt car ils ne sont pas encore majeurs et/ou parce qu'ils n'ont pas de revenus propres) mais avec ses ascendants directs (les parents qui eux sont généralement actifs). Il est alors possible de comparer la contribution d'un ménage aux dépenses publiques (les impôts payés par le ménage qui dépendent notamment du revenu des parents) et les dépenses publiques dont l'ensemble des membres du ménage bénéficie directement. Dans ce cadre, il est possible d'analyser les effets des dépenses publiques individualisables sur la redistribution des revenus. C'est ce que font par exemple Amar *et alii* (2008) pour les dépenses d'éducation, de santé et de logement et ce que considère le rapport du CERC (2003) pour les dépenses publiques d'éducation ; c'est également la perspective retenue par Cyterman (2012) dans son analyse de l'équité du système éducatif français.

En France, les enfants issus de milieux favorisés ont de plus grandes chances de suivre des études supérieures¹¹ ; ils bénéficient donc de plus de dépenses publiques. De ce point de vue, la reproduction sociale dans sa dimension éducation limite la redistribution des revenus entre ménages. La prise en compte des dépenses publiques d'éducation peut donc contribuer à atténuer le caractère progressif du système socio-fiscal. Les ménages aisés paient plus d'impôts, mais une partie de ces dépenses profitent directement à leurs enfants. Cet aspect ne se rencontre pas qu'en France et est généralement un résultat mis en avant par des travaux en économie publique¹². Ces effets paradoxaux sur la redistribution des revenus ne posent pas nécessairement des problèmes de *justice* ou d'*équité*. En effet, s'il n'y a aucun doute sur le fait que l'accès à l'enseignement supérieur dépend du mérite individuel et que ce mérite¹³ n'est pas une conséquence directe de l'origine sociale¹⁴, la légitimité de cet accès n'est pas remise en cause, même si d'un point de vue économique la question du meilleur mode de financement reste ouverte¹⁵.

Equité fiscale dynamique

Ce que nous appelons les problèmes d'équité fiscale dynamique peuvent apparaître lorsque l'on se concentre sur une dépense publique individualisable et qu'on la met en regard, non pas avec la contribution de la personne qui bénéficie de ces dépenses à un moment donné du temps, non pas avec la contribution à un moment donné du temps de ses ascendants directs, mais avec l'ensemble des contributions de la personne au cours du temps. Une des caractéristiques des discussions autour de l'équité fiscale dynamique est qu'elles se centrent sur l'individu. Le cas paradigmatique qui illustre un problème d'équité fiscale dynamique est celui du diplômé d'une grande école (par exemple, Polytechnique ou Science-po) qui après ses études part travailler à la City : il ne contribuera pas par ses impôts aux dépenses collectives alors qu'il aura largement bénéficié des efforts de la collectivité pour le financement de ses dépenses de formation et donc l'opportunité d'effectuer une carrière très rémunératrice dans le secteur financier. Le problème de ce

10 - Pour une argumentation de ce point en s'appuyant sur le cadre d'analyse d'Elster (1992), voir également Courtioux *et alii* (2011).

11 - Pour illustrer ce point, voir notamment Courtioux (2011).

12 - Pour une présentation de ces aspects voir par exemple Chapman (2006).

13 - Pour une réflexion philosophique sur la difficulté à définir et juger du mérite, voir Michaud (2009).

14 - Cette hypothèse est remise en cause par un ensemble de travaux qui questionnent le modèle républicain de la méritocratie scolaire. Par exemple, Baudelot et Establet (2009), Dubet (2004, 2010).

15 - La question du mode de financement dépend notamment des objectifs attendus de la formation. L'objectif de former des cadres pour l'administration publique est en France une des raisons d'être des Grandes Ecoles et justifie leur mode de financement largement public.

1. Comment analyser les dépenses d'enseignement supérieur à l'aune de l'équité fiscale ?

choix de carrière est bien indépendant des problèmes d'équité fiscale statique (au moment où l'étudiant est en formation ce problème potentiel n'existe pas, il n'apparaîtra que lorsqu'il fera son choix de carrière) et d'équité fiscale dynastique (pour la collectivité, la dépense initiale et le retour fiscal sur cette dépense initiale sont indépendants de l'origine sociale de l'étudiant, des étudiants d'origines sociales différentes peuvent faire les mêmes choix de carrière et poser le même problème d'équité fiscale dynamique).

L'illustration et la discussion des problèmes d'équité fiscale dynamique sur la base d'indicateurs statistiques ne sont pas aisées. En effet, la construction de tels indicateurs nécessite d'avoir accès à des données croisant études, carrières longues et contribution fiscale des individus. De telles données sont rarement disponibles. Dans les pays pour lesquels ces données ne sont pas disponibles l'utilisation de modèle de microsimulation dynamique peut être envisagée¹⁶.

Encadré 2

Comment appréhender l'équité fiscale à l'aide d'un modèle de microsimulation dynamique ?

Le modèle Gameo¹⁷ de l'EDHEC est un modèle de microsimulation dynamique et générationnel centré sur l'éducation. En l'absence de données de panel disponibles sur longue période en France, ce modèle permet de fournir une représentation stylisée de l'hétérogénéité des carrières au sortir du système éducatif pour une génération donnée. Les trajectoires au sortir du système éducatif sont composées d'une succession de positions vis-à-vis du marché du travail (notamment les positions d'emploi, de chômage et d'inactivité). Dans la simulation, la trajectoire sur le marché du travail d'un individu donné dépend de ses caractéristiques individuelles (sexe, diplôme, etc.) et de sa trajectoire passée (durée d'inactivité, position l'année précédente, etc.). Pour les individus en emploi, le modèle simule un salaire à partir d'équations à la Mincer instrumentées qui permettent notamment de distinguer un effet de diplôme et un effet de l'expérience en emploi différent selon le diplôme¹⁸. Le modèle s'appuie principalement sur les enquêtes Emploi 2003-2007 de l'Insee, ce qui lui permet de distinguer 21 types de diplômes de formation initiale, dont 16 sont délivrés à la suite d'une formation dans le supérieur¹⁹.

Les instruments fiscaux simulés

A partir des carrières simulées, le modèle Gameo calcule un ensemble de prélèvements et de prestations : les cotisations sociales, la CSG et la CRDS, les allocations chômage, les pensions de retraite, les minima sociaux (RSA et minimum vieillesse), l'impôt sur le revenu et les personnes physiques, la TVA.

A l'exception de la TVA, l'ensemble du calcul des prélèvements et des prestations s'effectue sur barème en ligne avec la législation. Les droits à l'allocation chômage pour un individu à un moment donné du temps sont donc calculés sur la base de la trajectoire salariale passée ; les droits à la retraite (régime de base et retraite complémentaire) sont calculés sur la base de l'ensemble de la carrière salariale ; les droits aux minima sociaux sont calculés sur la base des revenus de l'individu à un moment donné du temps. Les prélèvements obligatoires une année donnée (cotisations sociales, CSG, CRDS et impôt sur le revenu) sont calculés à partir des revenus catégoriels de l'individu présents dans le modèle²⁰ et selon la définition légale de leur assiette fiscale. La TVA quant à elle n'est pas calculée sur barème, mais

16 - Dans le cas français, à partir d'un modèle de microsimulation dynamique, l'article de Courtioux et alii (2011) produit des indicateurs permettant de discuter de l'équité fiscale dynamique autour du mode de financement de l'enseignement supérieur. Voir également l'encadré 2.

17 - Gameo est l'acronyme de *Generational accounting and microsimulation of educational outputs*.

18 - Pour une présentation détaillée des équations de salaire et de leurs estimations, voir Courtioux et alii (2011), p.856-861.

19 - Pour une présentation plus détaillée du modèle, voir par exemple Courtioux et alii (2011).

20 - Pour mémoire, les revenus du capital ne sont pas simulés dans Gameo.

1. Comment analyser les dépenses d'enseignement supérieur à l'aune de l'équité fiscale ?

estimée en fonction de l'âge des individus sur la base d'un exercice de microsimulation statique en amont du modèle de Gameo. Cet exercice mobilise les enquêtes Budget des familles de l'Insee²¹.

Il convient cependant de noter que le modèle Gameo reste centré sur l'individu et ne cherche pas à simuler l'évolution de la composition du ménage auquel il appartient (décohabitation, mise en couple, naissances, etc.). Ce choix est cohérent avec notre objectif d'identifier l'impact de dépenses publiques individualisables sur la progressivité du système socio-fiscal (indépendamment de ses composantes familiales). De ce point de vue, on peut considérer qu'il s'agit de la simulation dynamique d'une génération de pseudo-célibataires²².

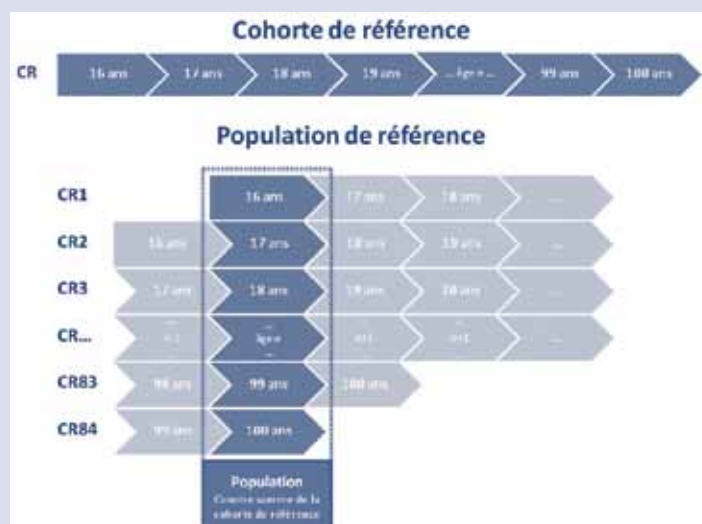
Le modèle Gameo permet donc de fournir une cohorte de référence retraçant pour l'ensemble du cycle de vie de cette cohorte le revenu annuel individuel (composé du salaire, de l'allocation chômage, des pensions de retraite et des minima sociaux) et le montant des prélèvements fiscaux qui nous intéressent pour une comparaison avec les PARC, à savoir : l'impôt sur le revenu, la TVA et la CSG.

Génération et population de référence : le principe de l'empilement

Les principaux indicateurs proposés dans cet article s'appuient sur la *cohorte* de référence produite à l'aide du modèle Gameo. La cohorte de référence donne la situation pour des individus âgés de 16 à 100 ; la pondération d'un individu à chaque âge est modifiée pour tenir compte de la mortalité à cet âge. Pour mémoire, cette mortalité est différenciée selon l'âge et le sexe²³.

Néanmoins, les graphiques 1 et 5 ainsi que le tableau 1 s'appuient sur une *population* de référence. Nous en expliquons ici le principe de construction. Comme l'illustre le diagramme 1, la cohorte de référence produite par le modèle Gameo peut être empilée pour simuler une population de référence. On obtient alors une population totale composée d'individus de 16 à 100 ans. Un même individu de la cohorte de référence est donc utilisé 84 fois pour constituer la population de référence. La pondération prise par cet individu dans la représentation de la population totale, dépend alors notamment de sa fonction de survie²⁴.

Diagramme 1



21 - Pour une présentation plus détaillée, voir Courtioux et alii (2011), p.861-862, mais aussi Courtioux et alii (2007).

22 - On parle de pseudo-célibataires car la constitution de la famille n'est pas simulée en tant que telle dans le modèle (on simule donc le montant des prélèvements obligatoires et les droits à prestation comme s'il s'agissait d'individus célibataires) ; cependant, la simulation de l'activité des individus tout au long de leur vie s'appuie sur l'estimation de chronogrammes d'activités observés pour une génération complète, dont les individus ont vécu « en famille » une partie de leur vie. Pour plus de détails sur la modélisation, voir par exemple Courtioux et alii (2011).

23 - Pour une présentation de la modélisation de la mortalité différentielle, voir Courtioux et alii (2011), p.862-865.

24 - La fonction de survie d'un individu indique pour chaque âge, la probabilité qu'il a d'être toujours en vie à la période suivante sachant qu'il a survécu jusque là.

1. Comment analyser les dépenses d'enseignement supérieur à l'aune de l'équité fiscale ?

Cette manière stylisée de construire une population de référence correspond à une hypothèse dite de « régime stationnaire ». Elle suppose que les conditions macroéconomiques²⁵ et démographiques (notamment l'espérance de vie et le nombre de naissances annuelles) ont été les mêmes pour toutes les cohortes qui composent la population. Elle suppose par ailleurs que le régime socio-fiscal n'est pas modifié et ne connaît pas de contraintes de financement qui conduiraient à en modifier l'architecture²⁶. Cette démarche pose donc l'hypothèse d'une pérennité du système socio-fiscal.

Une fois constituée, cette population de référence permet d'appréhender les caractéristiques de l'économie et notamment les rentrées fiscales annuelles correspondant à ce régime stationnaire. Le tableau 1 rappelle les caractéristiques de l'économie simulée sur la base d'une population de référence construite à partir de la cohorte née en 1970. Cette population est composée de 60 millions d'individus âgés de 16 à 100 ans. La masse totale de prélèvements annuels se monte à 255,1 milliards ; la TVA constitue 35% de cette masse, l'impôt sur le revenu 33% et la CSG 30%. Sur cette population, le PARC proposé par l'EDHEC correspond à 3,8 milliards d'euros de rentrées fiscales annuelles soit une augmentation d'environ 1,5% de la masse des prélèvements que nous considérons ici.

Tableau 1

Les caractéristiques de l'économie simulée

	Masses financières en milliards d'€ 2005	Montant moyen par tête en € 2005
IRPP	85.0	1 413
TVA	88.1	1 465
CSG	76.6	1 274
CRDS	5.4	89
PARC	3.8	62

Source : Gameo (EDHEC).

Note : les caractéristiques de l'économie sont simulées par un empilement de cohortes dont les caractéristiques correspondent à celle de la génération 1970. On retient comme calibrage de la génération 1970 : 850 000 individus à 16 ans.

Pour comparer les caractéristiques dynamiques de nos instruments fiscaux, on s'appuie sur la population de référence. En effet, pour chaque individu, il est possible de définir p_a la part que représente un prélèvement (t_a) qu'il acquitte à un âge donné a par rapport à la masse de prélèvements collectés sur une année dans l'économie, c'est-à-dire la masse de prélèvements collectés sur la population de référence (T). Cette part se définit comme suit :

$$p_a = t_a / T$$

Pour produire les indicateurs qui nous intéressent, nous calculons cette part pour les trois instruments fiscaux que l'on souhaite comparer avec les PARC, à savoir : l'impôt sur le revenu, la CSG et la TVA. Pour obtenir un montant de prélèvement comparable (T_a) avec celui des PARC au même âge pour un individu donné, on multiplie cette part par le montant attendu des masses collectées par un PARC sur la population de référence, soit 3,8 milliards d'euros (D).

$$T_a = p_a \times D$$

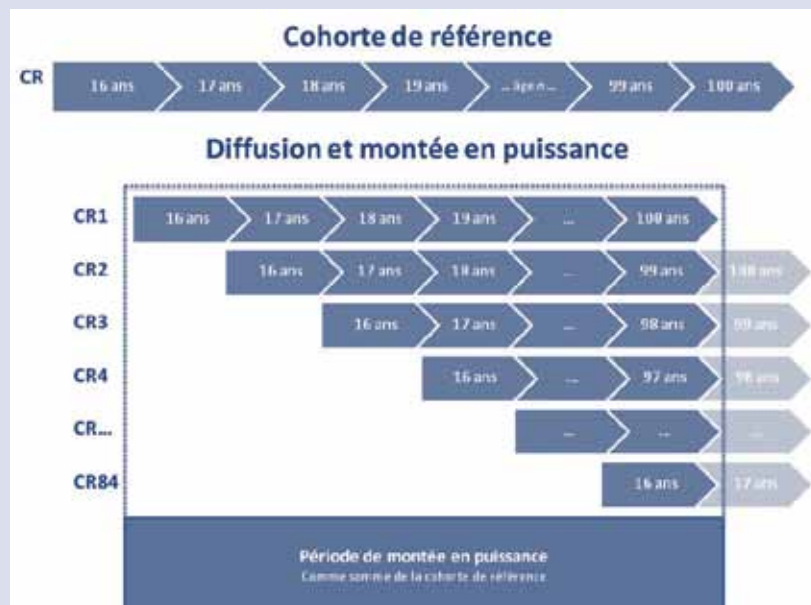
25 - On suppose que l'état du marché du travail ne change pas et que le taux de chômage courant se fixe à 8%.

26 - D'un point de vue technique, la modélisation économique du système socio-fiscal n'est pas « bouclée ».

1. Comment analyser les dépenses d'enseignement supérieur à l'aune de l'équité fiscale ?

Dans ce cadre, la microsimulation nous permet de comparer la structure de prélèvement des différents outils fiscaux pour un même montant agrégé et de tirer des conclusions sur la structure de l'effort des individus selon leur niveau de revenu et selon leur âge. Il est également possible d'utiliser la cohorte de référence pour simuler la montée en puissance d'un dispositif. Il s'agit alors de rendre compte de la diffusion au sein d'une population d'un dispositif qui touche chaque année une nouvelle génération. Le diagramme 2 illustre comment un empilement particulier de la cohorte de référence permet de simuler la dynamique de diffusion au sein de la population de référence. La première année, une seule cohorte est exposée au nouveau dispositif. La dernière année de la montée en puissance, toutes les générations présentes dans la population sont exposées au dispositif.

Diagramme 2



2. Le PARC comme instrument fiscal est progressif avec le revenu

La proposition de l'EDHEC de mettre en place des *contrats de formation supérieure* vise à dégager des ressources supplémentaires pour financer le développement de l'enseignement supérieur en France. Pour collecter ces ressources, l'EDHEC propose de mettre en place un PARC assorti d'une augmentation des droits d'inscription en ligne avec les dépenses publiques individualisables de formation supérieure, c'est-à-dire différenciée selon le type de cursus suivi²⁷. Avec un PARC, les droits d'inscription ne sont pas collectés lors de l'inscription, mais tout au long de la carrière selon les capacités contributives courantes. En effet, durant la période de remboursement, c'est-à-dire une fois les études terminées et l'étudiant entré sur le marché du travail, les annuités ne sont effectivement versées que si le revenu courant de l'ancien étudiant est assez élevé (c'est-à-dire supérieur à un certain seuil)²⁸. Dans le cas contraire, les annuités ne sont pas versées et la dette continue de courir avec un taux d'intérêt réel nul. La mise en place d'un PARC n'a pas comme seul intérêt de collecter des ressources publiques pour financer des dépenses publiques individualisables²⁹. Néanmoins, il s'agit bien de l'une de ses fonctions et à ce titre, il est légitime de le comparer aux autres moyens disponibles pour collecter des ressources publiques, à savoir les prélèvements obligatoires et plus particulièrement l'impôt sur le revenu, la TVA et la CSG. Notre analyse n'intègre pas l'ensemble des effets économiques liés à l'augmentation de ces prélèvements³⁰; une telle analyse nécessiterait de préciser la nature de l'utilisation des marges budgétaires ainsi dégagées, ce que nous ne faisons pas dans cet article.

Ce que l'on cherche à analyser ici, c'est la structure de l'effort fiscal demandé pour dégager des ressources équivalentes à celles dégagées par le dispositif PARC proposé par l'EDHEC, soit 3,8 milliards d'euros. Cet effort au niveau agrégé est donc inchangé quel que soit l'instrument fiscal choisi pour collecter cet effort supplémentaire : il correspond à une augmentation des prélèvements d'environ 1,5%, soit en moyenne à 62€ supplémentaire par personne et par an. Cependant, le choix de l'instrument fiscal va jouer sur la distribution de cet effort individuel supplémentaire selon le niveau de revenu et selon les âges³¹. La différence entre ces outils fiscaux distincts (y compris les PARC) provient tout d'abord de leur assiette. Par exemple, l'impôt sur le revenu et la CSG dépendent directement du revenu et se différencient de la TVA qui ne dépend qu'indirectement du revenu mais directement des consommations. De ce point de vue, le PARC apparaît comme un instrument fiscal mixte : il dépend de la consommation passée de formation supérieure, mais l'assiette de prélèvement est constituée par le revenu courant. Un autre élément de différenciation tient à l'architecture des taux selon le revenu catégoriel considéré (par exemple, les revenus salariaux et les pensions de retraite ne sont pas taxés au même taux de CSG) ou le sont à un taux différencié suivant la tranche de revenu considéré (comme dans le cas de l'impôt sur le revenu). En cohérence avec l'argument développé *supra*, nous nous intéressons à la comparaison en dynamique de ces instruments fiscaux.

Il convient de noter qu'il existe peu d'analyse de la redistribution du système socio-fiscal en dynamique. A notre connaissance, il n'en existe pas qui donnent une vue d'ensemble s'adossant à un niveau de détails au sein

27 - L'architecture du PARC est détaillée dans Courtioux et Gregoir (2012) p.21 ; les coûts différenciés selon les filières sont présentés dans Courtioux (2010), p.138.

28 - Pour une présentation plus précise du schéma de remboursement proposé par l'EDHEC, voir Courtioux et Gregoir (2012), p.21

29 - Sur ce point, voir notamment l'ensemble des arguments développés dans Courtioux et Gregoir (2012).

30 - Une analyse plus complète nécessiterait de prendre en compte les effets de bouclage macroéconomiques. En effet, chacun des prélèvements risque de modifier dans une proportion différente les comportements de consommation et d'épargne des individus, ce qui peut conduire à des niveaux agrégés et *in fine* à un impact sur la croissance et le chômage différents.

Nous posons ici comme hypothèse que le taux de chômage ne change pas et se fixe à 8% sur toute la période analysée. Nous posons également comme hypothèse ici que la structure relative des dépenses selon l'âge n'est pas modifiée (notamment la part dans le budget de l'épargne, de la consommation de biens taxés à un taux normal de TVA, à un taux réduit, etc.).

31 - Pour une analyse du taux d'effort pour acquitter la TVA dans une perspective de cycle de vie, voir notamment Courtioux (2007).

2. Le PARC comme instrument fiscal est progressif avec le revenu

d'une cohorte aussi fin que celui que nous proposons dans cet article. Néanmoins, il existe de nombreux travaux qui traitent des aspects redistributifs du système socio-fiscal en adoptant un point de vue statique. Au nombre de ces travaux, on

peut compter Courtioux et Gadenne (2010) qui montrent que en termes d'impact sur les inégalités de niveaux de vie³², la CSG est relativement neutre, que la TVA est anti-redistributive et l'impôt sur le revenu redistributif.

Encadré 3

Définitions des indicateurs retenus

Le Revenu

Conformément aux deux approches présentées dans cet article, on peut retenir deux définitions du revenu : le revenu courant et le revenu intertemporel.

Le revenu courant est un revenu annuel qui correspond à l'exercice fiscal. Dans notre modèle (voir également l'encadré 2), il correspond à la somme des revenus tirés directement et indirectement du travail (salaire net, allocation chômage nette, pension de retraite nette), mais également des minima sociaux (RSA, minimum vieillesse) à un âge donné.

Le revenu intertemporel correspond à la somme des revenus obtenus par un individu sur l'ensemble de son cycle de vie. Ce revenu intertemporel dépend donc de l'âge d'entrée sur le marché du travail mais également de l'espérance de vie d'un individu. Dans notre modèle, il correspond à la somme des revenus tirés directement et indirectement du travail, et des minima sociaux obtenus durant toute la vie d'un individu.

Niveau de vie

Pour estimer le niveau de vie d'un ménage (et par extension le niveau de vie des individus qui composent ce ménage), on commence par additionner les revenus de l'ensemble des individus du ménage ; puis on divise le revenu du ménage par un indicateur de la taille du ménage : le nombre d'unités de consommation. Pour déterminer le nombre d'unités de consommation présents dans un ménage on utilise généralement l'échelle d'équivalence Insee-OCDE afin de rendre compte des économies d'échelle rendues possibles pour un certain nombre de dépenses³³.

Notre modèle ne rend pas compte des trajectoires familiales des individus. Il ne peut donc pas appréhender la dynamique du niveau de vie des individus. Par convention, dans notre article, le niveau de vie est donc égal au revenu.

Taux d'effort

Le taux d'effort pour acquitter un impôt rapporte le montant d'un impôt donné au revenu d'un individu ou d'un ménage. De la même manière que nous avons distingué un revenu courant et un revenu intertemporel, il est possible de distinguer un taux d'effort courant et un taux d'effort intertemporel (ou taux d'effort sur le cycle de vie). Le taux d'effort courant rapporte le montant acquitté annuellement pour un impôt donné au revenu annuel. Le taux d'effort intertemporel rapporte la somme des impôts acquittés par un individu tout au long de sa vie à son revenu intertemporel.

32 - Voir l'encadré 3 pour la définition des niveaux de vie.

33 - Suivant cette échelle, le premier adulte compte pour 1, les adultes supplémentaires et les enfants de 14 ans et plus comptent pour 0,5 ; tandis que les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3.

2. Le PARC comme instrument fiscal est progressif avec le revenu

Le tableau 2 permet de décrire la concentration des prélèvements selon l'instrument fiscal que l'on utilise pour prélever les 3,8 milliards d'euros qui correspondent à la mise en place du PARC préconisé par l'EDHEC dans le cadre des contrats de formation supérieure.

L'effort demandé pour ces dépenses supplémentaires est très concentré dans le cas des PARC, un peu moins dans le cas de l'impôt sur le revenu et un peu moins encore dans le cas de la CSG ; il est plus diffus dans le cas de la TVA (tableau 2). En effet, dans le cas du PARC, plus de 50% des individus ont une contribution effective nulle, tandis que 10% des individus

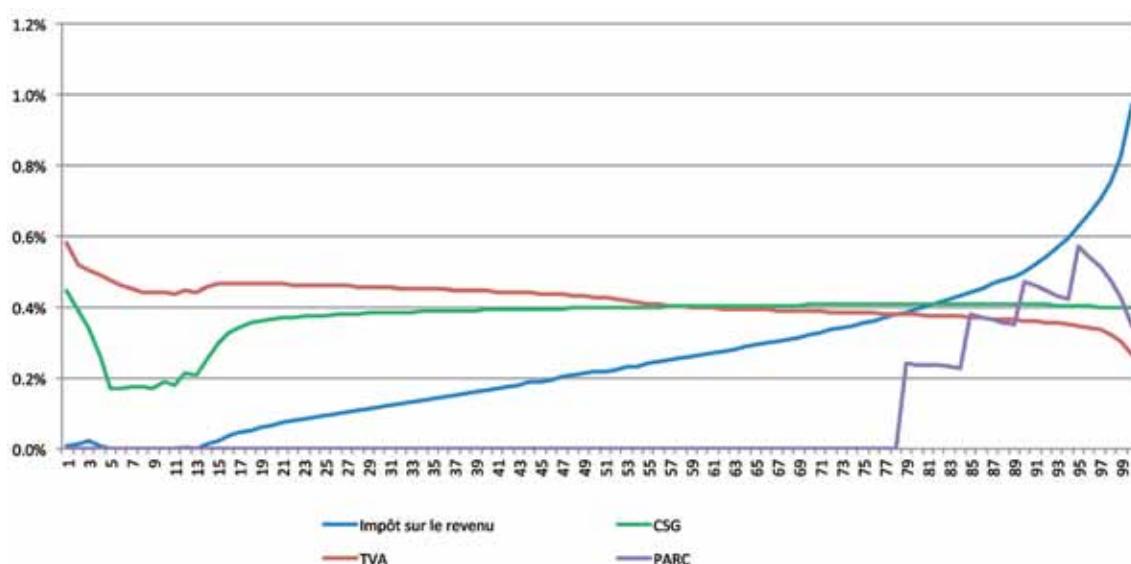
ont un taux d'effort supérieur à 0,96%. Quand ces dépenses supplémentaires sont collectées via l'impôt sur le revenu : plus de 10% des individus ont une contribution effective inférieure à 0,01%, tandis que 10% des individus ont un taux d'effort supérieur à 0,55%. Quand ces dépenses supplémentaires sont collectées via la CSG, l'effort reste concentré mais tend à se diffuser ; en effet, 5% des individus ont une contribution inférieure à 0,18%, tandis que 10% des individus ont un taux d'effort supérieur à 0,42%. Dans le cas de la TVA, le taux d'effort moyen sur le cycle de vie est beaucoup plus homogène et varie entre 0,34% et 0,50% pour 90% des individus.

Tableau 2
Distribution des taux d'effort moyen sur le cycle de vie pour acquitter le supplément de contribution demandé selon l'instrument fiscal considéré

Percentile de taux d'effort	Impôt sur le revenu	TVA	CSG	PARC
P95	0.68%	0.50%	0.44%	1.29%
P90	0.55%	0.48%	0.42%	0.96%
P75	0.39%	0.45%	0.41%	0.32%
P50	0.25%	0.43%	0.40%	0.00%
P25	0.11%	0.38%	0.37%	0.00%
P10	0.01%	0.36%	0.27%	0.00%
P05	0.00%	0.34%	0.18%	0.00%

Source : Gameo (EDHEC).
Champ : individus de la génération 1970, dont le revenu intertemporel est supérieur à zéro.

Graphique 2
Taux d'effort médian pour acquitter un supplément de contribution (par percentile de revenu sur le cycle de vie) selon l'instrument fiscal utilisé



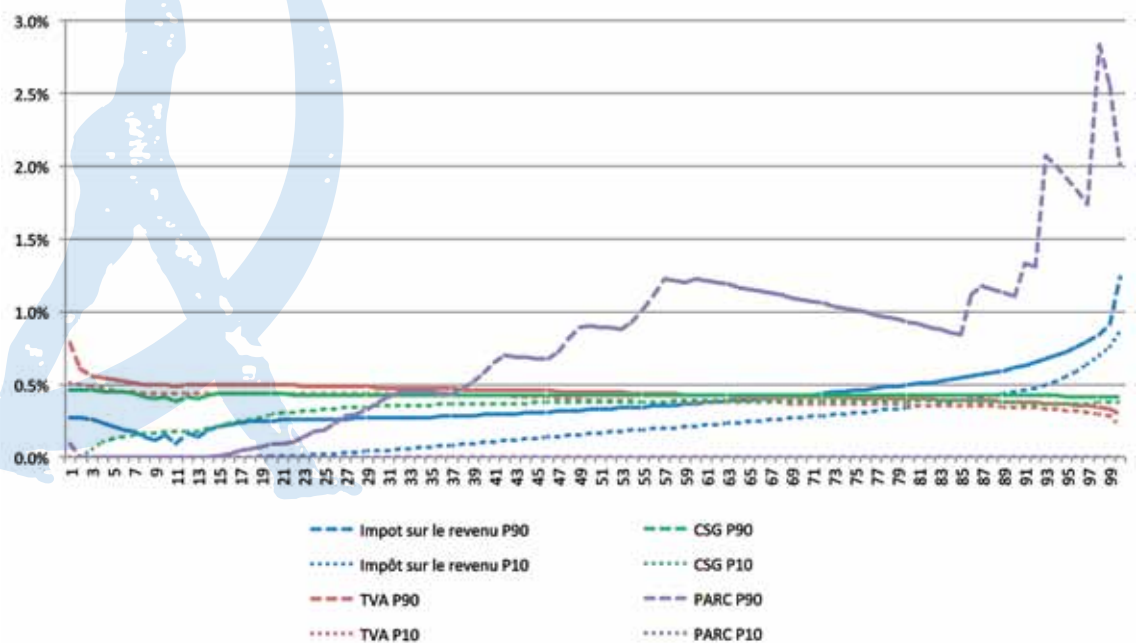
Source : Gameo (EDHEC).
Champ : individus de la génération 1970, dont le revenu intertemporel est supérieur à zéro.
Note : Les individus sont regroupés selon leur percentile de revenu.

2. Le PARC comme instrument fiscal est progressif avec le revenu

Le graphique 2 montre que le taux d'effort pour acquitter l'impôt sur le revenu apparaît très progressif. A contrario, il apparaît que le taux d'effort pour acquitter la TVA est dégressif. Pour la CSG, si l'on excepte le début de la distribution des revenus, ce prélèvement apparaît comme relativement neutre. Le pic de taux d'effort pour acquitter la CSG au début de la distribution des revenus intertemporels s'explique en partie par le profil particulier de ces individus. En effet, les premiers percentiles regroupent une part très importante d'individus morts très jeunes (graphique 4) ; or c'est notamment au début du cycle de

vie que les taux d'effort pour acquitter la TVA sont les plus importants³⁴. De ce point de vue, on notera que la médiane est un indicateur insuffisant pour caractériser l'effort de ces premiers percentiles qui apparaît beaucoup plus hétérogène que dans le haut de la distribution des revenus (graphique 3). La compression de la distribution autour du taux d'effort médian le long de la distribution des revenus (graphique 3) reflète une plus grande diffusion des périodes d'emploi (mais également des épisodes de chômage) au sein de la cohorte au fur et à mesure de la progression de la carrière.

Graphique 3
Distribution des taux d'effort pour acquitter un supplément de contribution (par percentile de revenu sur le cycle de vie) selon l'instrument fiscal utilisé



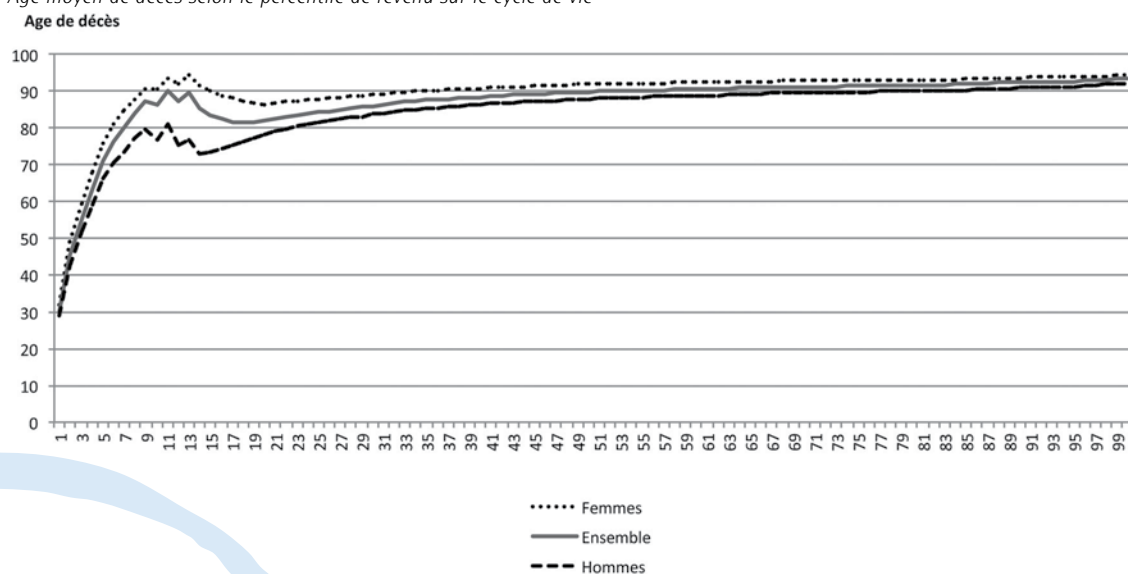
Source : Gameo (EDHEC).

Champ : individus de la génération 1970, dont le revenu intertemporel est supérieur à zéro.

Note : Les individus sont regroupés selon leur percentile de revenu. P10 pour le 10ème percentile ; P90 pour le 90ème percentile. La ligne correspondant à PARC P10 est confondue avec l'axe des abscisses.

2. Le PARC comme instrument fiscal est progressif avec le revenu

Graphique 4
Age moyen de décès selon le percentile de revenu sur le cycle de vie



Source : Gameo (EDHEC).

Champ : individus de la génération 1970, dont le revenu intertemporel est supérieur à zéro.

Note : Les individus sont regroupés selon leur percentile de revenu.

Globalement les résultats présentés dans le graphique 2 confirment la place des différents instruments dans le système socio-fiscal français. L'apport de cette analyse est donc de montrer qu'en dynamique également : l'impôt sur le revenu est redistributif, la TVA est antiredistributive, et la CSG est relativement neutre. L'avantage d'une présentation dans un cadre dynamique qui tient compte de l'ensemble du cycle de vie des individus est qu'elle nous permet de discuter de la progressivité du PARC. Le graphique 1 montre que la progressivité du PARC est beaucoup plus forte que celle de la TVA et de la CSG et qu'il se rapproche en cela de l'impôt sur le revenu. Cependant il n'a pas le même profil de progressivité : l'impôt sur le revenu n'est quasiment pas progressif sur les quinze premiers percentiles de revenus tandis que le PARC n'est quasiment pas progressif sur les soixante-quinze premiers percentiles de revenu. La progressivité du PARC est ensuite plus marquée que l'impôt sur le revenu, mais le PARC devient régressif pour les derniers percentiles de revenu. Par ailleurs, le PARC est caractérisé par un profil de progressivité dentelé.

Ces différences dans les profils de progressivité entre l'impôt sur le revenu d'une part et le PARC proposé par l'EDHEC d'autre part proviennent de différences d'architecture. Tout d'abord, avec le PARC et contrairement à l'impôt sur le revenu, le montant total de contribution d'un individu sur son cycle de vie est borné aux dépenses individualisables d'enseignement supérieur dont il a bénéficié. Ceci explique notamment la dégressivité du PARC dans les hauts déciles de revenus : une fois le PARC remboursé l'individu ne contribue plus aux dépenses collectives à travers cet instrument. Ensuite, les montants dus par les anciens étudiants sont répartis de manière non homogène tout au long de la distribution des revenus. En effet, le PARC proposé par l'EDHEC différencie les montants dus par l'ancien étudiant selon le nombre d'années d'études et le type de formation suivie, tandis que l'impôt sur le revenu ne retient qu'un critère de revenu³⁵. Or l'existence d'aléa au cours de la vie et la forte dispersion des salaires obtenus pour un même diplôme conduit à ce que les individus ayant un même niveau de diplôme soient présents sur l'ensemble de

35 - Le revenu est le seul critère sur lequel nous nous appuyons pour simuler l'impôt sur le revenu dans cet article, même si ce prélèvement dépend également de la composition familiale (voir encadré 1 et 2).

2. Le PARC comme instrument fiscal est progressif avec le revenu

la distribution des revenus intertemporels (voir encadré 4). On notera qu'à diplôme donné, c'est-à-dire à niveau de dette donnée au sortir du système éducatif, la progressivité de la contribution est forte mais atteint un cap avant de décliner³⁶: ceci est dû au fait que les anciens étudiants qui ont fini de rembourser leur dette rapidement car ils ont eu une carrière rémunératrice, ne contribuent plus sur leur fin de carrière, ce qui tend à réduire leur taux d'effort moyen.

Le crénelage de la progressivité du PARC proposé par l'EDHEC reflète donc principalement des effets de composition de la dette individuelle initiale tout au long de la distribution des revenus. De ce point de vue, on notera que la progressivité du PARC est moins concentrée que celle des autres instruments fiscaux pour un niveau de revenu intertemporel donné (graphique 3). En effet, alors que les autres instruments fiscaux concentrent 80% des taux d'effort de chaque percentile de revenu dans une bande relativement peu étendue, le PARC se caractérise par une bande beaucoup plus large³⁷. Ceci s'explique par le fait que les personnes qui n'ont pas suivi d'études supérieures et qui n'auront donc jamais à contribuer via un PARC sont présents de manière significative dans tous les percentiles de revenu intertemporel.

Une conclusion de cette analyse est donc que le PARC proposé par l'EDHEC n'est pas moins équitable que l'impôt sur le revenu pour financer l'enseignement supérieur. On peut même soutenir qu'une des caractéristiques principales du PARC comme outil fiscal est qu'il accentue la progressivité dans le haut de la distribution des revenus. La contribution à l'équité fiscale des PARC proposés par l'EDHEC n'est pas leur seul objectif³⁸. De ce point de vue, ils ne constituent pas l'outil

idéal pour lisser la progressivité des taux d'effort avec le revenu intertemporel (ce dont témoigne son profil de progressivité dentelé), notamment car il vise à pondérer les contributions individuelles selon le degré d'accès aux services de formation supérieure financés par la collectivité. Une manière de lisser cette progressivité pourrait consister à modifier l'architecture des PARC et à homogénéiser l'augmentation des droits d'inscription quel que soit l'établissement dans lequel les études sont suivies. Néanmoins, la corrélation serait toujours moins forte que dans le cas de l'impôt sur le revenu plus large, car les personnes n'ayant pas suivi d'études supérieures et n'ayant pas à contribuer pour son financement via un PARC, se retrouvent à tous les niveaux de revenu. D'un point de vue fiscal, l'intérêt du PARC est bien de mélanger une taxe liée à la consommation d'un service particulier et une contribution progressive liée au revenu. La disparition du premier élément le ramène à un impôt sur le revenu.

L'argument sur progressivité des PARC comme outil fiscal que nous avons illustré dans cette section complète un autre avantage économique fort du dispositif: les PARC permettent le partage de la rente liée au diplôme, ce que les économistes appellent les rendements privés de l'éducation. Le partage de cette rente est d'autant plus important qu'il s'agit d'un investissement collectif dont les externalités positives (c'est-à-dire les effets positifs sur l'économie autres que ceux visibles pour la personne ayant bénéficiée directement de cette dépense d'éducation) restent très difficiles à mesurer.

36 - Voir encadré 4, graphiques 2 à 4.

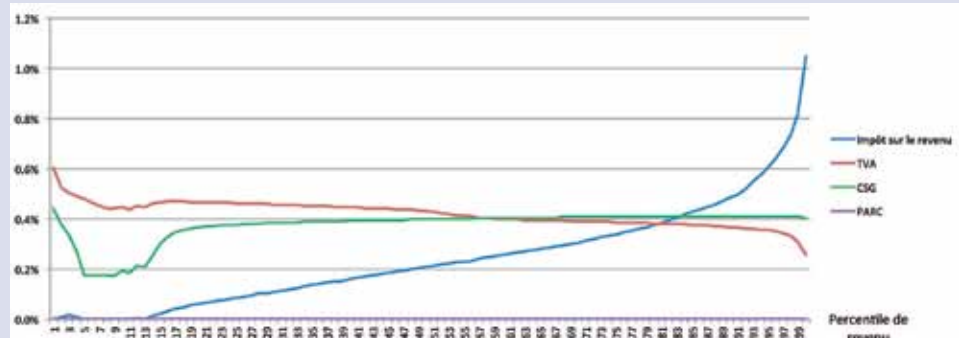
37 - On notera notamment que la ligne correspondant au 10ème percentile de revenu intertemporel est confondu avec l'axe des abscisses.

38 - Voir Courtioux et Gregoir (2012) pour une présentation de l'ensemble des objectifs.

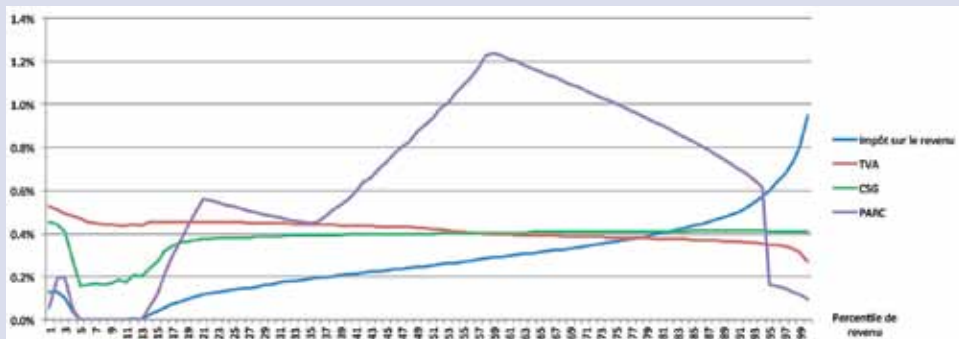
2. Le PARC comme instrument fiscal est progressif avec le revenu

Encadré 4

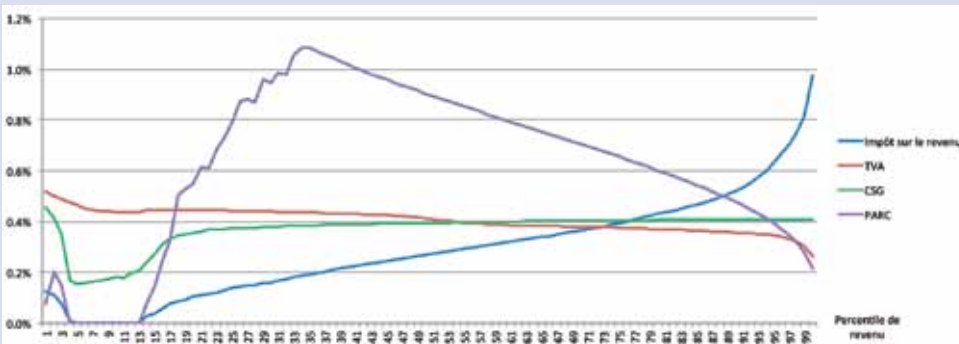
Graphiques par niveau de diplôme de la distribution des médianes de taux d'effort(*)
1-sans diplôme



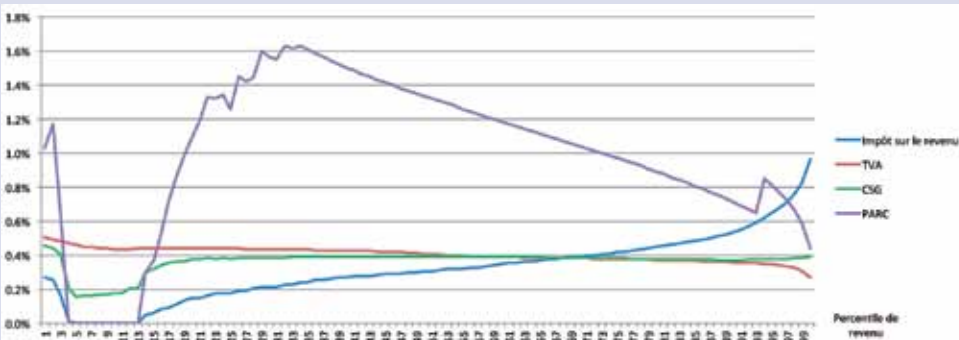
2-niveau bac+2



3-niveau bac+4



4-niveau bac+5



Source : Gameo (EDHEC).

Champ : individus de la génération 1970, dont le revenu intertemporel est supérieur à zéro.

Note : Les individus sont regroupés selon leur percentile de revenu. Les percentiles de revenu sont calculés sur l'ensemble de la génération née en 1970 indépendamment de leur niveau de diplôme. (*) il s'agit des taux d'effort pour acquitter un supplément de contribution (par le percentile de revenu sur le cycle de vie) selon l'instrument fiscal utilisé.

3. La nécessaire remise à plat du mode de financement de l'enseignement supérieur

Lors de la journée d'ouverture des Assises nationales de l'enseignement supérieur³⁹, le premier Ministre Jean-Marc Ayrault a annoncé que « les aides aux étudiants feront l'objet d'une remise à plat de manière concertée, afin de gagner en efficacité » et que « cette concertation aboutira à une refonte de ces aides en 2013 ». Pour le pôle économie de l'EDHEC, cette perspective est nécessaire, mais il faut aller plus loin : cette remise à plat doit être complétée par une remise à plat du mode de collecte des ressources nécessaires pour développer ces aides afin de combler le retard de la France en la matière et poursuivre le développement de l'enseignement supérieur.

Comme nous l'avons vu dans les deux sections précédentes, l'esprit du *contrat de formation supérieure* proposé par l'EDHEC est de dégager des ressources financières pour développer les aides aux étudiants⁴⁰. Ce contrat s'appuie sur la création d'un nouvel outil fiscal (le PARC) dont nous avons montré le caractère progressif. Cependant, l'existence d'une certaine équité fiscale des PARC passant par une progressivité avec le revenu ne suffit pas à garantir une réception favorable de cette proposition auprès des décideurs publics, de leurs électeurs ou des différents corps intermédiaires consultés. Dans cette section, nous proposons une analyse des préférences en matière d'outil fiscal (PARC, impôt sur le revenu, TVA ou CSG) qui compare les taux d'efforts pour différentes catégories d'individus. Cette analyse des préférences fiscales permet de discuter des catégories d'individus qui bénéficient le plus (ou plus exactement qui perdent le moins) à la mise en place de tel ou tel outil fiscal. D'un point de vue politique, elle permet d'éclairer les décideurs publics sur le type de coalition susceptible de soutenir une réforme de type PARC. Les catégories qui connaissent les pertes financières les plus importantes vont certainement être défavorables à

la réforme, même si cette dernière peut apparaître comme équitable au niveau de la collectivité dans son ensemble. De ce point de vue, l'analyse que nous menons souligne les risques d'une concertation trop restreinte. Pour pouvoir discuter également des ressources financières qui permettront le développement d'aides aux étudiants, cette concertation nécessite d'être étendue au-delà des corps intermédiaires directement concernés par l'enseignement supérieur et ne pas écarter la question de la répartition de la charge de ces efforts supplémentaires. Pour cela, elle a également besoin d'un positionnement clair de la France sur ses ambitions et ses objectifs en termes de quantité et de qualité des formations supérieures à assurer.

Dans une perspective d'économie politique, le tableau 3 permet de discuter de la préférence de l'individu médian qui cherche à minimiser son taux d'effort fiscal intertemporel⁴¹. Il apparaît alors que l'individu médian préférerait la mise en place d'un PARC (son taux d'effort atteint alors 24,39%) à une augmentation de l'impôt sur le revenu (son taux d'effort passerait alors à 24,46%) ; la TVA et la CSG sont les plus désavantageuses pour lui (avec un taux d'effort qui serait alors de l'ordre de 24,6%). Cette perspective simpliste d'économie politique tendrait à prédire un succès politique des PARC : à la question « pour collecter des ressources supplémentaires, êtes-vous favorable à la mise en place d'un PARC », la majorité risque de répondre oui. En effet ce sont schématiquement les préférences de l'électeur médian qui sont souvent décisives pour les résultats d'une élection. Plusieurs effets viennent cependant nuancer ces prévisions favorables au succès politique du dispositif recommandé par l'EDHEC :

1) Tout d'abord, les individus qui ont à se prononcer sur cette politique fiscale ne connaissent qu'imparfaitement leur avenir

39 - Le lundi 26 novembre 2012 au Collège de France à Paris.

40 - Voir Courtioux et Gregoir (2012).

41 - Voir encadré 3 pour une définition.

3. La nécessaire remise à plat du mode de financement de l'enseignement supérieur

Tableau 3

Médiane des taux d'effort moyen sur le cycle de vie avant et après réforme (selon l'instrument fiscal utilisé)

	Taux d'effort avant réforme	Taux d'effort après réforme selon l'instrument fiscal			
		Impôt sur le revenu	TVA	CSG	PARC
Ensemble	24.21%	24.46%	24.63%	24.62%	24.39%
Non diplômés du supérieur	23.22%	23.41%	23.65%	23.62%	23.22%
Diplômés du supérieur	27.16%	27.57%	27.54%	27.56%	27.98%
Bac +5	29.94%	30.52%	30.30%	30.32%	31.33%
Ecoles d'ingénieurs	31.51%	32.16%	31.86%	31.89%	33.91%
Ecoles de commerce	31.55%	32.21%	31.90%	31.93%	32.46%
Master 2 (Université)	28.51%	29.02%	28.88%	28.89%	29.34%
Bac +4	27.33%	27.76%	27.71%	27.74%	27.98%
Bac +3	26.74%	27.13%	27.12%	27.15%	27.48%
Bac +2	26.36%	26.72%	26.75%	26.77%	27.14%
BTS	26.17%	26.52%	26.56%	26.58%	27.19%
Licence 2	24.48%	24.76%	24.88%	24.87%	24.83%

Source : Gameo (EDHEC).

Champ : individus de la génération 1970, dont le revenu intertemporel est supérieur à zéro.

Note : (*) la taxe générique est composée de l'impôt sur le revenu, de la TVA de la CSG et de la CRDS.

et donc la place où ils vont se trouver dans la distribution des taux d'effort moyen tout au long du cycle de vie : ils peuvent être en cours d'étude supérieure, ou ne pas avoir un « risque » important sur les niveaux de salaire associés à leur diplôme⁴².

2) Ensuite, le vote peut avoir des motivations altruistes au premier rang desquelles l'altruisme intergénérationnel intrafamilial. Par exemple, un parent au niveau médian des taux d'effort peut être intéressé par la situation de ses enfants pouvant être à un autre niveau de taux d'effort, voire dans une catégorie particulière de diplômés du supérieur (voir également *infra*, point 4).

3) Contrairement aux autres dispositifs fiscaux centrés sur l'année fiscale, le PARC a une dynamique de montée en puissance beaucoup plus lente, ce qui peut engendrer des coûts supplémentaires et donc des coûts différenciés pour les générations distinctes qui composent une population (voir également graphique 6 et *infra*).

4) De plus les réformes sont généralement le fruit de négociations et de consultations dans lesquels les groupes sociaux et les organisations qui les représentent peuvent avoir une influence indépendante du

nombre de personnes qu'ils représentent effectivement dans la population.

Sur ce dernier point, dans une perspective d'économie politique on peut pousser un peu plus loin le commentaire en considérant par hypothèse et de manière très simplifiée ce qui pourrait correspondre à l'électeur médian de divers groupes sociaux : l'électeur médian de chaque groupe social représentant alors la voix politique du groupe social (ou du corps intermédiaire) auquel il appartient (ou par qui il est représenté).

Dans ce cadre, il apparaît que le seul groupe social qui serait favorable à la mise en place d'un PARC est le groupe des non diplômés du supérieur. La suite de l'ordre de préférence des non diplômés du supérieur est constituée de l'impôt sur le revenu, puis de la CSG, puis de la TVA.

Les diplômés du supérieur pris dans leur ensemble n'ont pas tout à fait le même ordre de préférence concernant les impôts « classiques » ; par contre le PARC est désormais le prélèvement le moins préféré. Ce basculement des PARC d'un extrême

42 - Un résultat généralement mis en avant par les études économiques sur les rendements de l'éducation est que la dispersion des salaires est grande pour un diplôme donné.

3. La nécessaire remise à plat du mode de financement de l'enseignement supérieur

à l'autre de l'ordre de préférence entre ces deux groupes, reflète bien évidemment le fait qu'avec ce type de dispositif les diplômés du supérieur sont les seuls contributeurs. De ce point de vue, il apparaît qu'une stratégie de mise en place de contrat de formation supérieure comptant sur le soutien des diplômés ou des futurs diplômés doit s'appuyer sur une politique publicisant largement les dépenses publiques individualisables d'enseignement supérieur et leurs montants très hétérogènes selon le type de cursus suivi⁴³. Cette publicisation doit faire l'objet d'une information auprès des étudiants, mais devrait également être un élément du débat public (c'est-à-dire faire l'objet d'efforts pédagogiques particuliers auprès des non diplômés du supérieur).

Lorsque l'on s'intéresse à différents sous-groupes au sein des diplômés de l'enseignement supérieur, il est également intéressant de noter que la préférence pour le PARC est dominée par tous les autres instruments fiscaux : le taux d'effort sur un cycle de vie lié au PARC est supérieur à tous les autres pour les diplômés d'écoles d'ingénieurs comme pour les BTS. Avec cependant une exception notable, pour les diplômés bac+2 issus de l'Université, la préférence pour le PARC n'est pas dominée par la préférence pour la TVA et la CSG, elle reste cependant dominée par la préférence pour l'impôt sur le revenu.

Il convient également de noter que l'ordre de préférence des instruments fiscaux analysés ici n'est pas le même pour les divers groupes sociaux qui composent les diplômés du supérieur. Pour les diplômés de niveau bac+5 l'ordre de préférence est TVA, CSG puis impôt sur le revenu. Cet ordre de préférence est vérifié pour différents types de diplômes pris séparément (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, master à l'Université). Cet ordre de préférence est également vérifié pour les diplômés

de niveau bac+4. Pour les autres niveaux de diplôme, l'ordre de préférence des instruments fiscaux « classiques » se modifie : pour les bac+3 c'est la TVA, l'impôt sur le revenu puis la CSG ; tandis que pour les bac+2 c'est l'impôt sur le revenu, la TVA, puis la CSG. S'il n'est pas sûr que les différents groupes de diplômés de l'enseignement supérieur tombent d'accord sur l'instrument fiscal à utiliser, il semble en revanche qu'il puisse tomber d'accord pour écarter le PARC⁴⁴.

On notera également que si le PARC est bien l'instrument fiscal qui est le moins préféré par la plupart des différents groupes sociaux qui composent les diplômés du supérieur, l'intensité de cette différence de préférence n'est pas du même ordre pour tous les types de diplômes du supérieur. Par exemple, entre l'impôt sur le revenu et le PARC, le taux d'effort augmente de 1,74 point de pourcentage pour les ingénieurs contre seulement 0,32 point de pourcentage pour les diplômés d'un master à l'Université.

Cette analyse des préférences fiscales montre que même sur la base d'une progressivité importante avec le revenu des dispositifs PARC, il y a peu de chance que la mise en place de *contrat de formation supérieure* soit soutenue par les diplômés du supérieur eux-mêmes : par définition, ils ont intérêt à ce que les efforts pour le financement soient partagés par l'ensemble de la collectivité. Ce point n'est pas sans intérêt quand on le met en regard avec la volonté politique forte qui a présidé à la mise en place des PARC en Australie. En effet, Chapman (2006) rappelle que c'est la conviction du ministre Ronald Dawkins que l'organisation du mode de financement de l'enseignement supérieur n'était pas équitable qui l'a conduit à soutenir et mettre en place cette réforme alors qu'au départ elle ne faisait pas l'objet

43 - Parallèlement à la mise en place de PARC, c'est une des modalités du *contrat de formation supérieure* proposé par l'EDHEC. Voir Courtioux et Gregoir (2010, 2012).

44 - On notera que les diplômés bac+2 issus de l'Université qui pourraient accepter la mise en place d'un PARC si les autres diplômés écartaient l'impôt sur le revenu représentent environ 1,5% de la génération née en 1970 soit environ 2,3% des diplômés du supérieur.

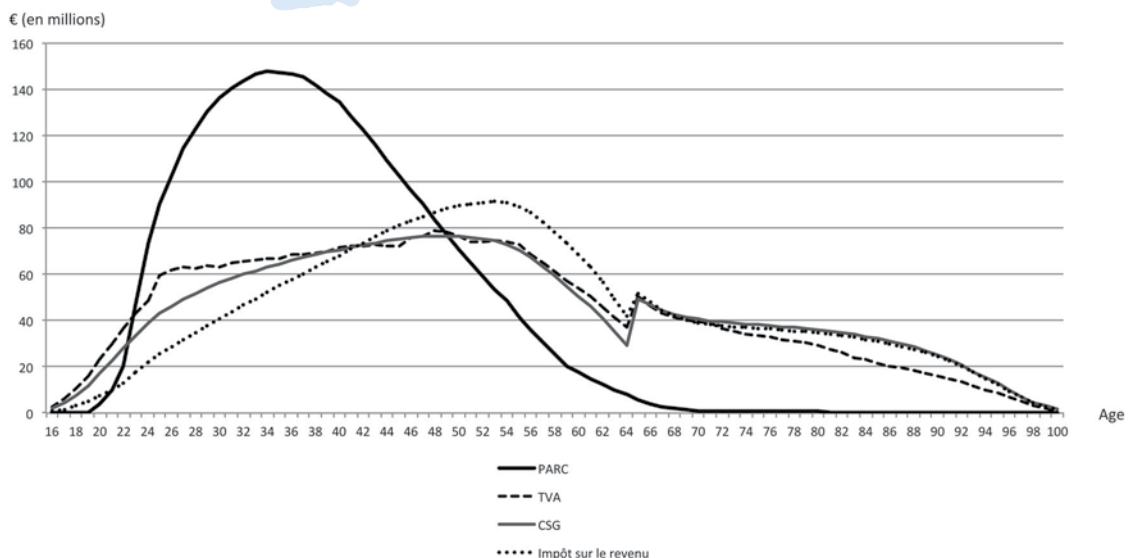
3. La nécessaire remise à plat du mode de financement de l'enseignement supérieur

d'un consensus fort dans l'opinion, ni même dans son parti. De ce point de vue, il nous semble qu'en France, un audit des dépenses publiques par tête d'étudiant selon le cursus suivi⁴⁵ et une large publicité des résultats de cet audit permettrait une sensibilisation de l'opinion à ces problèmes. De manière plus générale, il nous semble que le gouvernement gagnerait à rendre lisible les principes et les critères d'allocation des ressources publiques pour l'enseignement supérieur et les indicateurs permettant d'évaluer le bon usage. Pour le pôle économie de l'EDHEC, les indicateurs permettant de discuter de l'équité fiscale dynamique sont centraux pour éclairer les débats sur les réformes du mode de financement de l'enseignement supérieur.

Un autre aspect qui différencie le PARC des autres instruments fiscaux que nous étudions concerne la place particulière du paiement de ses annuités dans les trajectoires de vie des individus. Le graphique 5 montre que pour les individus d'une même génération, la charge financière se concentre sur la période de forte activité du cycle de vie, c'est-à-dire

entre 22 et 50 ans. C'est généralement durant cette période que les individus élèvent leurs enfants. De ce point de vue, il nous semble intéressant de souligner que de par son architecture progressive le PARC contribuera à augmenter la contribution nette de transferts pour les ménages les plus aisés (ces transferts comprenant notamment ceux de la politique familiale⁴⁶). Cependant, on peut également penser que le niveau de dette individuelle correspondant à la mise en place de PARC pourrait contribuer à retarder un ensemble de transitions individuelles d'ordre démographique, notamment le départ de chez ses parents de l'ancien étudiant, la mise en couple et la naissance des enfants. Une évaluation de ces effets est assez difficile à mener⁴⁷. Néanmoins, un certain nombre d'études disponibles pour le cas australien qui a mis en place un système de PARC dès 1989, tendent à montrer l'absence de tels effets. Par exemple, Marks (2009) estime que la dette des étudiants australiens liée au dispositif PARC n'a pas d'impact significatif sur les décisions de décohabitation⁴⁸ et de mariage, mais que la réforme a joué négativement sur la probabilité d'avoir un

Graphique 5
Dynamique des rentrées fiscales supplémentaires selon l'instrument fiscal utilisé pour une génération (en millions d'euros 2005)



Source : Gameo (EDHEC).
Champ : génération 1970.

45 - C'est-à-dire une actualisation et un affinage des travaux de Zuber (2005).

46 - Sur l'aspect redistributif de la politique familiale, voir notamment Bechtel et alii (2005), Courtioux et alii (2005).

47 - Pour une discussion méthodologique critique des évaluations des effets sur les inégalités socioéconomiques des PARC en Australie, voir Housard et alii (2010).

48 - C'est-à-dire de départ du foyer parental.

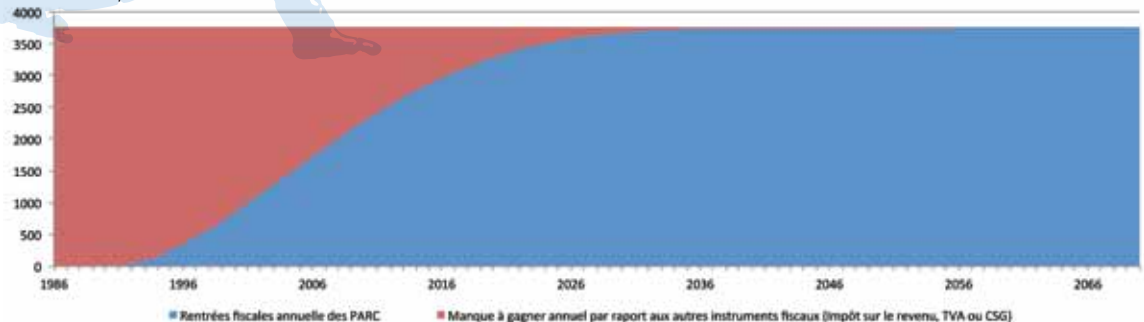
3. La nécessaire remise à plat du mode de financement de l'enseignement supérieur

premier enfant. Les résultats de Yu *et alii* (2007) relativisent ce dernier aspect : ils estiment que ni le fait d'entrer dans un dispositif PARC, ni le niveau de la dette liée à ce dispositif n'ont d'impact sur la fertilité.

La principale limite des PARC comme instrument fiscal est que contrairement à l'impôt sur le revenu, la TVA, ou la CSG le mode de contribution implique une montée en puissance assez lente du dispositif. Ce problème spécifique au PARC est lié au fait que lorsqu'il est mis en place, l'ensemble de la population n'est pas touchée : les générations qui ont déjà terminé leurs études seront de fait exemptées de cette contribution. Ce temps incompressible génère un manque à gagner non négligeable avant que le dispositif ne touche l'ensemble des générations qui constituent la population française (graphique 6). De ce point de vue, la mise en place d'un PARC génère un coût supplémentaire correspondant au coût de l'emprunt pour l'Etat de ce manque à gagner les premières années. Dans le cadre européen, on peut penser que le dispositif

PARC aura un impact limité sur la capacité d'endettement de l'Etat. En effet, les masses financières correspondant à la mise en place d'un PARC devraient pouvoir être écartées de la dette publique au sens de Maastricht. La mise en place d'un PARC génère une dépense mais également des actifs financiers détenus par l'Etat⁴⁹. Le fait que ces actifs concernent un investissement clairement identifié, à savoir l'enseignement supérieur, devrait également contribuer à contenir le coût de l'emprunt, car on peut anticiper qu'il s'agit de dépenses qui vont jouer positivement sur la croissance à long terme de l'économie. Lors de la mise en place du PARC, dans une perspective d'équité intergénérationnelle, il est possible d'envisager de financer le coût de cet emprunt par un impôt exceptionnel (qui durerait le temps de la montée en puissance) pour lequel il serait possible pour les individus de déduire les annuités de leur PARC, une partie des générations connaissant simultanément le PARC et cet impôt exceptionnel affecté au coût de l'emprunt.

Graphique 6
Montée en puissance des différentes réformes (en millions d'euros 2005)



Source : Gameo (EDHEC).

Note : la montée en puissance est simulée par un empilement de cohortes dont les caractéristiques correspondent à celles de la génération 1970. En 1986, la première cohorte a 16 ans ; en 1987, la première cohorte a 17 ans et la deuxième cohorte a 16 ans ; en 1988, la première cohorte a 18 ans, la deuxième cohorte a 17 ans et la troisième cohorte a 16 ans, etc.

49 - Une partie de cet actif ne sera pas recouvrée. Nos estimations indiquent que la part non recouvrée correspond à environ 34% des dépenses publiques de formation pour l'enseignement supérieur.

Conclusion

Notre étude a montré que l'un des arguments forts en faveur de la mise en place d'un *contrat de formation supérieure* tel que le propose l'EDHEC est son caractère progressif avec le revenu. Par rapport à l'impôt sur le revenu notamment qui constitue l'un des prélèvements les plus redistributifs du système socio-fiscal français, on notera que le prêt à remboursement conditionnel au revenu (PARC) qui accompagne ce *contrat* accentue la progressivité dans le haut de la distribution des revenus.

Les caractéristiques fiscales du PARC plaident pour en faire un dispositif central dans le mode de financement de l'enseignement supérieur en France caractérisé par une très forte hétérogénéité des dépenses publiques par tête d'étudiant. L'analyse des « gagnants » et des « perdants » à une telle réforme suggère qu'elle ne doit pas être généralisée sans un grand débat public préalable et un effort pédagogique important pour éclairer le mode de financement actuel de l'enseignement supérieur en France. En effet, les catégories qui connaissent les pertes financières les plus importantes, c'est-à-dire les étudiants faisant les études les plus coûteuses pour la collectivité, vont certainement être défavorables à la réforme même si cette dernière apparaît comme équitable au niveau de la collectivité dans son ensemble. La mise en place de PARC doit s'appuyer sur une politique publicisant largement les dépenses publiques individualisables d'enseignement supérieur et leurs montants très hétérogènes selon le type de cursus suivi : cet aspect est l'un des autres éléments constitutifs du *contrat de formation supérieure* proposé par l'EDHEC⁵⁰.

Références

- Amar E., Beffy M., Marical F., Raynaud E. (2008), « Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie », dans INSEE, *France, Portrait social*, édition 2008, La Documentation française, p. 85-101.
- Baudelot C., Establet R. (2009), *L'élitisme républicain. L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*, La République des idées, Le Seuil.
- Bechtel J., Caussat L., Courtioux P., Laïb N., Le Minez S., Mirousse B. (2005), « La politique familiale française : coûts et bénéficiaires », in Godet M., Sulerot E. (dir.), *La famille, une affaire publique*, rapport n°57, Conseil d'Analyse Economique, La documentation française, p. 409-437.
- CERC (2003), *Education et redistribution*, Paris, La documentation française.
- Chapman B. (2006), *Government managing risk: Income contingent loans for social and economic progress*, Routledge.
- Charles N. (2012), « Les prêts à remboursement contingent au revenu : un système de financement des études importable en France ? », *Revue Française de Sociologie*, 2012/2, p. 293-333.
- Courtioux P. (2007), « La TVA acquittée par les ménages : une évaluation de sa charge tout au long de la vie », Position Paper EDHEC, Octobre.
- Courtioux P. (2011), « L'origine sociale joue-t-elle sur le rendement des études supérieures », Position Paper EDHEC, Mars.
- Courtioux P., Gadenne L. (2010), « Inégalité et prélèvements obligatoires en France : l'apport d'une méthode de microsimulation avec bootstrap », *Economie Appliquée*, 63 (2), p. 5-22.
- Courtioux P., Gadenne L., Malvache A.-F. (2007), « SimPS-EDHEC : un modèle de microsimulation des politiques sociales » in Amenc N., Courtioux P., Maarek G., Malvache A.-F. *La « TVA Emploi ». Une TVA pour créer des emplois et améliorer le pouvoir d'achat des salariés*, EDHEC, Mars.
- Courtioux P., Gregoir S. (2010), « Les propositions de l'EDHEC pour réformer l'enseignement supérieur : les contrats de formation supérieure », Position Paper EDHEC, Septembre.
- Courtioux P., Gregoir S. (2011), « L'investissement public dans l'enseignement supérieur remet-il en cause l'équité fiscale ? », Position Paper EDHEC, Février.
- Courtioux P., Gregoir S. (2012), « Mettre en place des Contrats de formation supérieure pour développer une société des savoirs », Position Paper EDHEC, Mars.
- Courtioux P., Gregoir S., Houeto G. (2011), « Enseignement supérieur et durées de subvention individuelle implicite. Une analyse par microsimulation dynamique », *Revue économique*, 62 (5), p. 835-866.
- Courtioux P., Laïb N., Le Minez S., Mirousse B. (2005), « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par microsimulation », *Etudes et Résultats*, n°408, Juin.
- Cytermann J.-R. (2012), « Les performances économiques du système éducatif français », *Problèmes économiques*, Hors-série, n°1, Septembre, p. 83-90.

Références

- Dubet F. (2004), *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?*, La République des idées, Le Seuil.
- Dubet F. (2010), *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, La République des idées, Le Seuil.
- Elster J. (1992), *Local Justice. How Institutions allocate Scare Goods and necessary Burdens*, Cambridge University Press.
- Houssard C., Sastro A., Hardy S. (2010), « The impact of HECS debt on socioeconomic inequality and transition to adulthood outcomes », Working Paper, ECON 4106: Policy Evaluation, University of New South Wales, School of Economics.
- Marks G. N. (2009), « The social effects of the Australian Higher Education Contribution Scheme (HEC) », *Higher education*, 57, p. 71-84.
- Michaud Y. (2009), *Qu'est-ce que le mérite ?* Folio-essais, Gallimard.
- Spitz J.-F. (2000), *L'amour de l'égalité. Essai sur la critique de l'égalitarisme républicain en France 1770-1830*, Paris, Vrin-EHESS.
- Yu P., Kippen R., Chapman B. (2007), « Birth, debt and mirages: the impact of the higher education contribution schemes (HECS) and other factors on Australian fertility expectations », *Journal of Population Research*, 24 (1), p. 73-90.
- Zuber S. (2004), « Evolution de la concentration de la dépense publique d'éducation en France 1900-2000 », *Education et Formation*, 70, p. 97-108.

Position Papers du Pôle de Recherche en Economie de l'EDHEC (2009-2012)

Position Papers 2012

- Hourquet. P.-G., S. Lo, E. Metais and P. Very. The Participation of French Firms in M&A Waves (November).
- Hourquet. P.-G., S. Lo, E. Metais and P. Very. Les entreprises françaises et les vagues d'acquisition (November).
- Palomino. F. Executive Pay What to Expect from "say on pay"? (November).
- Palomino. F. Rémunération des dirigeants d'entreprise : que peut-on attendre du « say on pay » ? (November).
- Gregoir, S., et T.-P. Maury. Quel a été l'effet de l'instauration de Zones Franches Urbaines sur les marchés immobiliers locaux ? Le cas de la Seine-Saint-Denis. (septembre).
- Chéron, A., et S. Gregoir. Le modèle économique et social français doit s'adapter pour durer (avril).
- Courtioux, P., et S. Gregoir. Mettre en place des Contrats de formation supérieure pour développer une société des savoirs (février).
- Chéron, A. De la modulation des subventions à la formation continue des salariés (janvier).

Position Papers 2011

- Gregoir, S., et T.-P. Maury. La dégradation des rendements locatifs affectera l'évolution des prix de l'immobilier (décembre).
- Courtioux, P. L'origine sociale joue-t-elle sur le rendement des études supérieures ? (novembre).
- Chéron, A. Un haut niveau de protection de l'emploi ralentit l'insertion des jeunes sur le marché du travail (juillet).
- Gregoir, S., et T.-P. Maury. The impact of unemployment on homeownership in England (juin).
- Courtioux, P., et S. Gregoir. L'investissement public dans l'enseignement supérieur remet-il en cause l'équité fiscale ? (février).
- Chéron, A. L'évolution de la formation professionnelle continue : une perspective internationale (janvier).

Position Papers 2010

- Palomino, F. Peut-on rendre les stock options versées aux dirigeants plus efficaces ? (octobre).
- Courtioux, P., S. Gregoir. Les propositions de l'EDHEC pour réformer l'enseignement supérieur : les contrats de formation supérieure (septembre).
- Amenc, N., Chéron, A., Gregoir, S., et L. Martellini. Il faut préserver le Fonds de Réserve pour les Retraites (juillet).
- Chéron, A. Réformer la protection de l'emploi des seniors pour accompagner l'augmentation de l'âge de départ à la retraite : que peut-on attendre d'une baisse du coût de licenciement d'un senior ? (mai).
- Gregoir, S., M. Hutin, T.-P. Maury et G. Prandi. Quels sont les rendements de l'immobilier en Ile-de-France ? (mai).
- Chéron, A. Faut-il plus protéger les emplois à bas salaires ? (janvier).
- Courtioux, P. L'effet du système socio-fiscal sur les rendements privés de l'enseignement supérieur (janvier).

Position Papers du Pôle de Recherche en Economie de l'EDHEC (2009-2012)

Position Papers 2009

- Palomino, F. La parité homme-femme est elle soluble dans les concours ? (juin).
- Chéron, A. Réformer l'indemnisation des chômeurs : plus de redistribution et moins d'assurance (juin).
- Chéron, A. Quelle protection de l'emploi pour les seniors ? (janvier).
- Courtioux, P. Peut-on financer l'éducation du supérieur de manière plus équitable ? (janvier).
- Gregoir, S., et T.-P. Maury. L'incertitude liée à la contraction du marché immobilier pèse sur l'évolution des prix (janvier).



Le Groupe EDHEC a pour vocation de former des étudiants et des dirigeants à mener des projets et des hommes dans un contexte multiculturel. Le Groupe offre un éventail de formations destinées à couvrir l'ensemble des besoins des entreprises. Sa large gamme de programmes diplômants internationaux attire des étudiants du monde entier. Près de 5 400 étudiants et 5 500 cadres en séminaires et formation sont actuellement répartis sur ses cinq sites de Lille, Nice, Paris, Londres et Singapour.

Dans le cadre de sa stratégie internationale, le Groupe EDHEC développe une politique innovante de recherche pour les entreprises, organisée autour de six pôles de recherche. Accréditée AACSB, AMBA et EQUIS, l'EDHEC est régulièrement classée parmi les meilleures écoles de gestion européennes.

Plus d'informations sur le site web du Groupe EDHEC : www.edhec.com

Depuis février 2006, l'EDHEC dispose d'une équipe de recherche en économie sur l'évaluation des politiques publiques et la réforme de l'Etat. Les objectifs du pôle sont de réaliser une recherche innovante et appliquée permettant à l'EDHEC de disposer d'une expertise reconnue d'un point de vue académique sur des thèmes stratégiques pour l'économie française.

Aujourd'hui le pôle de recherche « Economie » fédère une équipe de 10 professeurs et chercheurs permanents et associés autour de grands thèmes qui s'articulent selon deux directions, d'une part des problématiques à l'intersection des questions économiques et financières et d'autre part liées au modèle social français, et plus particulièrement au marché du travail et à l'éducation.

Copyright © 2013 EDHEC

